

Protocole sur l'intégrité des enfants



Politique et protocole adoptés par le Conseil d'administration du Centre de la Petite
Enfance La Petite Cité le 29 novembre 2018

Avant même de prendre connaissance du protocole sur l'intégrité des enfants, je crois important, voir essentiel de prendre quelques instant pour revoir et bien comprendre la Mission première du Centre de la Petite Enfance La Petite Cité. Il est essentiel que notre Mission guide nos actions.

La Mission du Centre de la Petite Enfance La Petite Cité

Le CPE La Petite Cité a pour mission d'offrir à la communauté universitaire un service éducatif de qualité, riche en ressources et en compétences, faisant une différence dans le quotidien des enfants et de leur famille.

Le CPE est un milieu où les enfants s'épanouissent dans un environnement assurant leur santé, leur bien-être et leur sécurité. Par les interventions éducatives de son personnel, le CPE favorise le développement global de chacun des enfants en vue de l'entrée scolaire.

UNE VISION ENGLOBANTE ET INSPIRANTE

Un CPE modèle qui se distingue dans sa communauté par ses stratégies novatrices et par son leadership inspirant.

Cette vision s'articule autour de trois axes stratégiques :

- Notre CPE, un appui à la communauté universitaire visant la conciliation famille-travail-études.
- Notre CPE, un service de garde éducatif de qualité favorisant le bien-être et le développement global.
- Notre CPE, un environnement engagé au sein de sa communauté universitaire.

DES VALEURS COMMUNES

La réalisation des orientations ne peut se faire que dans un cadre où la cohésion des valeurs de l'équipe est reconnue et partagée. Ces valeurs communes sont des balises importantes qui guident les actions au quotidien et orientent les interventions pour mieux répondre aux besoins de la clientèle. Elles marqueront le travail de tout le personnel et encadreront leurs activités :

- Respect des personnes, de l'environnement et de la diversité;
- Esprit d'équipe;
- Innovation et créativité;
- Plaisir

Quelques définitions

Selon Le Centre de la Petite Enfance La Petite Cité :

- L'intégrité des enfants :

C'est le Respect de l'enfant sur le plan physique et psychologique, c'est le désir d'intervenir de manière éducative auprès d'eux et de les considérer comme l'on désire nous-même être considéré. C'est l'effort constant de l'ensemble du personnel du Centre De la Petite Enfance La Petite Cité, à offrir aux enfants par la qualité de ses interventions et interactions, un milieu de vie et d'apprentissage où l'enfant pourra pleinement apprendre à devenir adulte.

- La douce violence :

La douce violence, c'est deux petits mots bien contradictoires. La douce violence c'est quelques mots ou des actes brefs et fréquents, que l'adulte pense anodin, et qui mettent l'enfant dans une insécurité affective. La douce violence, sont des paroles, des habitudes, des regards, des soupirs, des façons de faire souvent inconscientes de la part de l'adulte, sans but de blesser l'enfant, mais qui, au fil du temps, portent atteinte à la construction psychoaffective de la personnalité de nos enfants. C'est des actes ou des paroles presque inconscientes de l'adulte. Pourquoi ? Simplement du fait qu'il y a de très grandes chances qu'il ait subi ces douces violences quand il était lui-même enfant.

Contexte d'intervention

Le Centre de la Petite Enfance La Petite Cité offre des services de garde éducatifs à la collectivité de l'Université Laval afin de faciliter la conciliation travail-études-famille. Notre Centre est pour nos enfants un milieu de vie privilégié où ils apprennent à développer le respect, l'esprit de groupe et les relations interpersonnelles.

La réalisation de notre mission et l'application de notre politique sur l'intégrité des enfants ne peut se faire que dans un cadre où la cohésion des valeurs du Centre de la Petite Enfance La Petite Cité est connue et comprise par l'ensemble de notre équipe de travail. Le respect des personnes est une valeur importante pour notre milieu et se distingue dans notre mission et notre approche envers notre clientèle. Ces valeurs communes sont des balises importantes qui guident nos actions au quotidien et orientent nos interventions pour qu'elles respectent au plus haut point l'intégrité des enfants avec qui nous travaillons.

Nous croyons également que le développement des enfants qui nous sont confiés est grandement influencé par l'intervention des adultes qui les entourent et du climat de vie que l'adulte met en place dans la vie quotidienne de nos petits. Le personnel du Centre de la Petite Enfance La Petite Cité est donc, la personne qui se doit de s'assurer du bon développement de l'enfant, mais par-dessus tout, il est le protecteur de l'intégrité des enfants.

Il est de la responsabilité des employés du Centre de la Petite Enfance La Petite Cité de dénoncer un manque d'intégrité envers un enfant. D'ailleurs, la direction a le devoir de veiller à ce que l'équipe de travail du Centre de la Petite Enfance La Petite Cité travaille en respect de l'intégrité de chaque enfant de notre milieu de vie. Des situations de douce violence doivent être dénoncées et l'équipe de travail doit si nécessaire s'en inspirer pour amorcer une réflexion et effectuer les changements nécessaires dans nos façons d'agir et d'intervenir avec nos petits.

De plus, tous les efforts déployés pour le respect de l'intégrité des enfants seront grandement récompensés par l'augmentation de la qualité des services offerts et par l'augmentation de la réputation du Centre de la Petite Enfance La Petite Cité dans l'ensemble du milieu et sur la Cité Universitaire. Il est donc important de conjuguer les efforts et la collaboration de chacun afin de sensibiliser les personnes qui travaillent auprès de nos petits et ainsi prévenir le non-respect de l'intégrité des enfants.

Principes directeurs

Le Centre de la Petite Enfance La Petite Cité reconnaît que la prévention en matière d'intégrité envers nos enfants est importante.

Les principes qui guident le Centre de la Petite Enfance La Petite Cité dans ses interventions sont :

- le respect de l'individu;
- de son intégrité physique et morale;
- la tolérance zéro envers toute forme de violence verbale, psychologique et/ou physique;
- le bien-être des enfants, leur sécurité et leur protection;
- la responsabilité de l'adulte de dénoncer le non-respect de l'intégrité des enfants.



Toute situation de violence mérite une action.

Choisir de ne rien faire, c'est s'en rendre complice

Définition des formes de violence

Voici les définitions des différentes formes de violence que le CPE La Petite Cité proscrit.

Violence, négligence, violence physique, violence psychologique et violence verbale :

Violence :	Agir sur quelqu'un ou le faire agir contre sa volonté, en employant la force ou l'intimidation. (Le Petit Robert, dictionnaire de la langue française)
Négligence :	Manque de précautions, de prudence, de vigilance. (Le Petit Robert, dictionnaire de la langue française)
Violence physique :	Acte direct qui porte atteinte à l'intégrité physique, à la vie ou à la liberté d'un individu. (Dictionnaire Français)
Violence psychologique :	Violence non physique caractérisée par des critiques permanentes, du harcèlement, des humiliations, etc. (Dictionnaire Français)
Violence verbale :	Acte de violence caractérisé par des injures, des humiliations ou des menaces. (Dictionnaire Français)

Champs d'application

La présente politique et son protocole s'adressent à tout le personnel du Centre de la Petite Enfance La Petite Cité. La Mission du Centre de la Petite Enfance La Petite Cité doit toujours guider son application.

Responsabilité

Il est de la responsabilité de la direction générale de faire connaître et d'appliquer cette présente politique et son protocole à tous les employés(es) du Centre de la Petite Enfance La Petite Cité.

*Procédure suite à la divulgation ou la constatation d'une situation où
l'intégrité d'un ou des enfants n'est pas respectée*

Non-respect de l'intégrité d'un enfant/fait par un autre enfant : Le membre du personnel témoin d'une situation où l'intégrité d'un enfant n'est pas respectée par un enfant se doit d'intervenir immédiatement entre les enfants en question. L'intervention éducative doit se faire en présence des enfants concernés et doit être un moment de compréhension du problème constaté, des solutions possibles et des excuses faites à la victime. L'adulte témoin devra soumettre à la direction une explication précise sur les faits de la situation s'il considère que ladite situation mérite un plus grand suivi.

Non-respect de l'intégrité d'un enfant/fait par un adulte (membre du personnel) : L'adulte témoin d'une situation où l'intégrité d'un enfant ne lui semble pas respectée par un travailleur du Centre de la Petite Enfance La Petite Cité, se doit de faire connaître la situation à la direction générale. La direction générale prendra le soin de prendre en note le déroulement des événements et de l'intervention faite par un ou une de ses pairs. L'article 39 de la loi de la protection de la jeunesse et notre présente Politique sur l'intégrité des enfants doivent être utilisés pour guider la décision de dévoiler une situation.

Non-respect de l'intégrité d'un enfant/fait par un adulte (le parent ou la personne autorisée par le parent à venir chercher leur enfant) : L'adulte témoin d'une situation où l'intégrité d'un enfant ne lui semble pas respectée par le parent ou la personne autorisée par le parent à venir le chercher du Centre de la Petite Enfance La Petite Cité, se doit également de faire connaître la situation à la direction générale. La direction générale prendra le soin de prendre en note le déroulement des événements et de l'intervention faite par un ou une de ses pairs. L'article 39 de la loi de la protection de la jeunesse et notre présente Politique sur l'intégrité des enfants doivent être utilisés pour guider la décision de dévoiler une situation.

Suite à la connaissance des faits, la direction générale prendra le temps jugé nécessaire pour bien comprendre la situation et faire enquête si nécessaire. Une rencontre avec l'employé(e) se fera par la suite et les mesures nécessaires seront prises en respect de la convention collective, de la présente politique et de la loi sur la protection de la jeunesse. De plus, dans une situation d'intérêts communs, la situation pourrait, sous le couvert de l'anonymat, se discuter en réunion d'équipe pour que l'ensemble de l'équipe évolue dans le même sens, et que l'évènement ne se répète plus. Une forme d'intervention éducative pour faire grandir l'ensemble de notre équipe de travail.

